

# Charte de location de la Salle Carrefour

---

## §1 : « But de la salle carrefour » :

La salle Carrefour est une salle louée par l'Organe ASBL dans le but est d'y accueillir les activités des kots à projets de l'UCL-Woluwe ou toute autre activité à but collectif et de rencontre entre le étudiants de Louvain en Woluwe.

## §2 « Location de la salle carrefour »

La location de la salle Carrefour se fait via les membres de l'ORGANE et sous réserve de l'acceptation du motif de la location par ceux-ci.

Le projet de location (motifs de réservation) doit être rendu à l'ORGANE lors de la location de la salle.

L'ORGANE ne peut être tenue pour responsable que du projet qu'elle a accepté, toute modification postérieure à l'acceptation de la location ou non mentionnée ne tombent pas sous sa responsabilité

De plus, s'il s'avérait que certaines parties du projet ont été sciemment cachées à l'Organe, le locataire s'expose à une suppression de son droit de location de la salle.

La capacité d'accueil de la salle est 165 personnes

Le **prix de la location est de 50€** (sauf pour les kots-à-projets pour lesquels elle est gratuite)  
Il sera demandé une **caution de 50€** également, rendue dans son intégralité lors de l'état des lieux si la salle est rendue en état.

Les modalités de retour des clés sont convenues lors de la location de la salle.

Tout locataire sera tenu pour responsable des dégâts occasionnés à la salle lors de sa période de location.

Les abords de la salle sont une voirie publique, nous vous invitons donc à y rester le plus discret possible et à y respecter le règlement de police (alcool, bruit,...)

### **§3 « Consommation d'alcool »**

La salle Carrefour n'étant pas un débit de boisson, toute vente d'alcool est interdite dans la salle carrefour.

Le seul cas où la consommation d'alcool y est autorisée est lorsque les boissons alcoolisées accompagnent un repas ou qu'elle entre dans le cadre d'une activité à caractère culturel patent.

Une fois de plus, l'Organe se réserve le droit d'autoriser ou non cette consommation d'alcool lors de la location, et ceci en regard du projet de location.

Si le locataire désire servir de l'alcool, il doit en informer l'Organe et lui donner un détail précis des quantités d'alcool servies par personne ainsi que des modalités de service.

Une fois de plus, l'Organe se réserve le droit d'autoriser ou non cette consommation d'alcool lors de la location.

**Les réservations se font préférentiellement par mail à l'adresse [sallecarrefour@gmail.com](mailto:sallecarrefour@gmail.com)  
Ou au kot ORGANE, le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 17.00 à 20.00 (dédale du campanile, 3/220 1200 Bruxelles suivre les panneaux « kotlib »)**